

**DEPARTEMENT DE HAUTE-MARNE**

**COMMUNE D'AUTREVILLE SUR LA RENNE**

**A R R E T E**

**Prescrivant la mise à l'enquête publique  
Du zonage d'assainissement de la commune de :  
Autreville-sur-la-Renne (52120)**

Le Maire de la commune de Autreville-sur-la-Renne,

Vu la loi n°2006-1772 du 30/12/06 dite loi sur l'eau ;

Vu l'arrêté du 22/06/07, relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées repris par l'article L. 224-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, articles L. 123-3-1 et R. 123-11 ;

Vu la délibération de l'organe délibérant de la commune, en date du 14/01/19, proposant le projet de zonage d'assainissement de la commune d'Autreville-sur-la-Renne, et les projets de zonage d'assainissement de Saint-Martin-sur-la-Renne et Valdelancourt, communes associées et, autorisant le Maire à soumettre à enquête publique le dossier de zonage d'assainissement ;

Vu l'ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne, N°E20000005/51 en date du 22/01/20, désignant M. Philippe BONNEVAUX, en qualité de commissaire-enquêteur ;

Vu le dossier technique et administratif à soumettre à l'enquête publique établi à cet effet.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de Autreville-sur-la-Renne et de ses communes associées, du **25 juin 2020 au 25 juillet 2020 à 12 heures**.

**Article 2** : Monsieur Philippe BONNEVAUX, a été désigné commissaire-enquêteur titulaire par le tribunal administratif de Châlons en Champagne par décision N°E20000005/51 en date du 22/01/20.

**Article 3** : Le dossier technique et administratif ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés en Mairie d'Autreville-sur-la-Renne du 25/06/2020 au 25/07/2020 à 12 heures afin que chacun puisse en prendre connaissance et y apporter ses observations.

Ces documents seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie. M. le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Autreville-sur-la-Renne les jours et heures suivants pour répondre aux demandes d'informations présentées par les administrés :

**- Mercredi 25 juin 2020 de 14 heures à 17 heures**

**- Samedi 25 juillet 2020 de 9 heures à 12 heures**

.../...

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées par lettre recommandée à M. le commissaire enquêteur en mairie de Autreville-sur-la-Renne - 9 rue de la Pompadour - 52120 Autreville-sur-la-Renne, avec mention sur l'enveloppe 'Zonage d'assainissement' ou à l'attention de M. Philippe BONNEVAUX. Ces courriers seront annexés au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté de Communes des Trois Forêts (CC3F) à l'adresse suivante : <http://communautedecommunesdes3forets.com/>

Article 4 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui transmettra l'ensemble et ses conclusions au Maire dans les 30 jours à compter de la clôture d'enquête.

Une copie du rapport sera transmise à la Communauté de Communes des 3 Forêts.

Une copie du rapport sera transmise au Tribunal Administratif de Châlons en Champagne.

Le rapport du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public en Mairie.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché aux lieux habituels d'affichage à la Mairie d'Autreville-sur-la-Renne et aux Mairies annexes.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux diffusés dans le département et habilités à recevoir les annonces légales. Un exemplaire de tous les journaux ayant délivré ces deux annonces sera joint au dossier dès leur parution.

Article 6 : Des copies du présent arrêté seront transmises par mail ou courriel pour attribution et exécution à :

- Monsieur le Commissaire-Enquêteur
- Madame la Présidente de la CC3F

A Autreville sur la Renne, le 2 juin 2020

Le Maire,



CLOSS